



**Direction Générale des Douanes et Droits Indirects**

**Le Directeur Général**

Cotonou, le 12 0 MAI 2020

**NOTE CIRCULAIRE**

**A TOUS**

- **Commissionnaires en douane Agréés**
- **Mandataires**

**Cotonou**

N° 3181 /DGDDI/IGS/SSE

**OBJET** : Dématérialisation du Bordereau de Suivi Electronique (BSE)

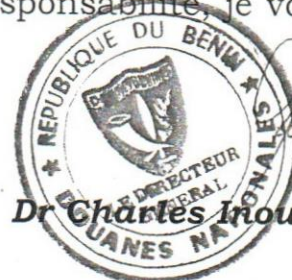
**REFERENCE** : Compte rendu de réunion du 29 avril 2019 Douane/Benin Control

Dans le cadre de la dématérialisation de la liasse documentaire, j'ai l'honneur de vous informer que la version papier du Bordereau de Suivi Electronique (BSE) précédemment exigée pour les véhicules d'occasion en transit n'est plus nécessaire. Ce document est entièrement dématérialisé et disponible sur la plateforme dédiée aux Véhicules d'Occasion en Transit par voie de Terre (VEDOTT).

Il est cependant important de préciser que la dématérialisation de ce document n'exempte pas les mandataires de l'accomplissement des formalités d'escorte.

Par ailleurs, il est aussi porté à l'attention de tous les acteurs de la filière de véhicules d'occasion en transit, qu'à compter du mardi 19 mai 2020, les lancements se feront du mardi au vendredi.

Comptant sur votre sens de responsabilité, je vous invite au respect strict des présentes dispositions.



**Dr Charles Inoussa SACCA BOCO.-**

**COPIES :**

MEF :

FEBCAD

BENIN CONTROL SA

« ATCR »

« POUR INFO »